



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-027-18 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil municipal de la Ville de Châteauguay a présenté, lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 11 décembre 2017, le projet de règlement visant à adopter un code d'éthique et de déontologie révisé des employés de la Ville de Châteauguay, lequel abroge et remplace les règlements G-007-16 et G-024-18.

Ce code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les employés. Les règles énoncées dans ce code concernent, notamment, l'intégrité des employés de la Ville, l'honneur rattaché à leurs fonctions d'employé, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers tout un chacun, la loyauté envers la Ville et la recherche de l'équité. Ce code prévoit également les mécanismes de contrôle lors de tout manquement d'une ou l'autre de ces règles.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra à la salle du Conseil située au 265, boulevard D'Anjou, bureau 101, à Châteauguay, le lundi 19 février 2018 à 19 h.

GENERAL BY-LAW G-027-18 ESTABLISHING A CODE OF ETHICS AND CONDUCT OF EMPLOYEES OF THE VILLE DE CHÂTEAUGUAY

PUBLIC NOTICE is given that the Conseil municipal of the Ville de Châteauguay has presented, at its regular sitting held on December 11, 2017, the draft by-law in order to adopt a code of ethics and conduct revised of the employees of the Ville de Châteauguay, which repeals and replace by-laws G-007-16 and G-024-18.

This code of ethics and conduct states the core values of the City regarding ethics, as well as the rules of conduct that must guide the employees. The rules stated in this code concern, in particular, the integrity of the employees, the honor associated with their functions as an employee, the cautiousness in the pursuit of public interest, showing respect towards everyone, the loyalty towards the Ville de Châteauguay and the search of equity. This code also provides control mechanisms in the case of violation of one of these rules.

This draft by-law will be adopted during the regular sitting of the Conseil that will be held at the salle du Conseil located at 265, boulevard D'Anjou, suite 101, Châteauguay, on February 19, 2018, at 7 p.m.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement à l'Édifice de la Mairie, situé au 5, boulevard D'Youville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h, du lundi au jeudi, et de 8 h 30 à 12 h les vendredis.

Donné à Châteauguay, ce 30 janvier 2018.

Me Nancy Poirier
Greffière

Any interested person can consult this by-law at the Édifice de la Mairie, located at 5, boulevard D'Youville, from 8:30 a.m. to 12 p.m. and from 1:15 p.m. to 5 p.m., Monday to Thursday, and from 8:30 a.m. to 12 p.m. on Friday.

Only the French version of this public notice is official.